

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 28 février 2023 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20230228-DM10-2023-02-28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/03/2023

Date de la convocation : 21/02/2023

Date d'affichage : 21/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit février, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. Gilles DUPIN, maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 21/02/2023.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M BOULOGNE Jérôme - Mme VERPY Evelyne - M VOLLE Jean Marc - Mme TRIOMPHE Christine – M PADET René - Mme CARTON Marie Claude – Mme DURON Josette - M PONCET Marc - Mme FERRE Odile - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe – M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme PERRIN Cécile - M CHOMAT Pascal –M DUCROUX Loïc – Mme PALMIER Catherine - Mme COLOMB Florence M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme PALMIER Catherine

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Désignation d'un nouveau conseiller municipal à la Commission aménagement du territoire de CCFE

M. BOULOGNE siégeant à la Commission aménagement du territoire de CCFE, il convient de désigner un nouveau membre du conseil pour siéger à sa place.

M. le Maire propose que René PADET puisse siéger à la commission aménagement du territoire de CCFE dès le 1^{er} mars 2023.

Où cet exposé, le conseil à l'unanimité :

- Approuve la proposition de M. le Maire et autorise René PADET à siéger à la Commission aménagement du Territoire de CCFE à partir du 1^{er} mars 2023
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces à intervenir.

Le Maire,
Gilles DUPIN,

Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 28/02/2023

